

## Candidatures pour les élections au Comité exécutif Directives pour leur présentation

En accord avec les Statuts de l'ICOMOS, la 18e Assemblée générale élira les membres suivants au Comité exécutif, au scrutin secret pour un mandat de trois ans (2014-2017) : un Président, un Secrétaire général, un Trésorier général, cinq Vice-Présidents et douze membres du Comité exécutif.

Les membres du Comité exécutif sont conjointement responsables de la gestion et du bon fonctionnement fiduciaire de l'organisation ainsi que de l'orientation et de la supervision afin d'assurer l'excellence dans l'exécution des programmes et des activités. Entre les Assemblées générales, le Comité exécutif agit en son nom, délibère sur toutes les questions nécessaires pour assurer la conformité avec la mission de l'ICOMOS et la mise en œuvre des orientations fixées par l'Assemblée générale, ainsi que la santé financière et la conformité avec la législation applicable aux associations.

Le Comité exécutif se réunit au moins deux fois par an, généralement en mars à Paris et en octobre en conjonction avec la réunion du Comité consultatif dans un lieu décidé l'année précédente. Tous les membres du Comité exécutif sont attendus à ces réunions. Le Bureau se réunit généralement en juin à Paris ou dans un autre lieu ; des réunions supplémentaires du Bureau sont menées par Skype.

Les membres du Comité exécutif qui sont désireux et capables de contribuer activement aux groupes de travail du Comité exécutif peuvent être nommés pour le faire, sachant que des réunions virtuelles ou réelles supplémentaires dans divers endroits peuvent avoir lieu au cours de l'année. L'élection au Comité exécutif peut, mais ne constituera pas nécessairement l'inclusion automatique dans le Panel du Patrimoine mondial de l'ICOMOS, ni dans tout groupe de travail désigné.

Les candidats à l'élection au Comité exécutif devraient garder à l'esprit que les restrictions budgétaires actuelles auxquelles fait face l'ICOMOS ne lui permettent pas de fournir des financements pour soutenir les dépenses individuelles pour participer à ces réunions.

Les candidats à l'élection au Comité exécutif peuvent être proposés par les Comités nationaux et les membres de l'ICOMOS. La liste de toutes les candidatures reçues **avant le 9 mai 2014** sera communiquée aux membres de l'ICOMOS quatre mois (120 jours) avant l'Assemblée générale. Toutefois, les candidatures peuvent être soumises jusqu'au premier jour de travail de l'Assemblée générale, le 10 novembre 2014 à 18 heures. La liste définitive des candidatures sera affichée sur le lieu de l'Assemblée générale 24 heures avant le scrutin, après vérification par le Comité des candidatures.

**Conformément à l'article 54-1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de la pratique bien établie à l'ICOMOS, les dossiers de candidature doivent inclure les éléments suivants :**

**Pour les candidats à l'élection au Comité exécutif :**

- une lettre de proposition signée par un Comité national ou par au moins trois membres de l'ICOMOS,
- un bref résumé de la carrière professionnelle, des qualifications et de la fonction actuelle du candidat
  - une version courte pour l'ICOMOS e-News (maximum de 75 mots, en format rtf.)  
*Prénom, Nom (Pays). Fonction la plus récente - emploi et / ou poste universitaire (par exemple, Directeur du département du patrimoine culturel, Université xx). Formation académique ou professionnelle (par exemple, Architecte, Université de X). Mandats exercés au sein de l'ICOMOS (par exemple, Président d'ICOMOS CN ou CSI depuis xxx, membre du Comité exécutif de l'ICOMOS de xx à xx)*
  - une version longue (maximum 250 mots, au format rtf.) pour le site web de l'ICOMOS
- une attestation du candidat certifiant qu'il servira s'il est élu et s'engage à assister aux réunions statutaires du Comité exécutif,

- une déclaration d'intention décrivant les raisons pour lesquelles le candidat souhaite être candidat, les domaines d'activité où il espère contribuer et comment, et les buts qu'il s'attend à réaliser s'il est élu (maximum 750 mots en format rtf.)
- une photo portrait format passeport (en format jpeg ou gif, taille max. du fichier : 1 Mo).

### **Pour les candidats aux postes de Président, Vice Président, Secrétaire général et Trésorier général :**

- une lettre de proposition signée par un membre de l'ICOMOS,
- des lettres de soutien d'au moins trois autres membres de l'ICOMOS représentant au moins trois pays autres que celui du proposant,
- un bref résumé de la carrière professionnelle, des qualifications et la fonction actuelle du candidat
  - une version courte pour l'ICOMOS e-News (maximum de 75 mots, en format rtf.)  
*Prénom, Nom (Pays). Fonction la plus récente - emploi et / ou poste universitaire (par exemple, Directeur du département du patrimoine culturel, Université xx). Formation académique ou professionnelle (par exemple, Architecte, Université de X). Mandats exercés au sein de l'ICOMOS (par exemple, Président d'ICOMOS CN ou CSI depuis xxx, membre du Comité exécutif de l'ICOMOS de xx à xx)*
  - une version longue (maximum de 250 mots, au format rtf.) pour le site web de l'ICOMOS
- une attestation du candidat certifiant qu'il servira s'il est élu et s'engage à assister aux réunions statutaires du Comité exécutif et du Bureau,
- une déclaration d'intention décrivant les raisons pour lesquelles le candidat souhaite être candidat, les domaines d'activité où il espère contribuer et comment, et les buts qu'il s'attend à réaliser s'il est élu (maximum 750 mots en format rtf.),
- une photo portrait format passeport (en format jpeg ou gif, taille max. du fichier : 1 Mo).

Afin d'aider les membres à apprécier la contribution possible du candidat au futur Comité exécutif, la déclaration d'intention du candidat pourrait inclure des éléments tels que :

- la vision du candidat sur la mission de l'ICOMOS et de son rôle actuel et futur,
- ses points de vue sur les priorités pour les trois prochaines années par rapport à la mission de l'ICOMOS,
- ses propositions sur la façon de réaliser sa vision, y compris le financement,
- son intérêt à contribuer à des activités spécifiques de l'ICOMOS, y compris le désir de participer à des groupes de travail spécifiques du Comité exécutif, comme sur le budget et les finances, la gouvernance, le patrimoine mondial; les protocoles d'entente avec des organisations semblables; publications et communication, les relations avec le Comité consultatif; etc.
- ses objectifs personnels pour l'évolution de l'ICOMOS dans le cas où il serait élu.

Les dossiers de candidature doivent être soumis en format électronique, avec des textes en anglais et/ou en français. Une version supplémentaire en espagnol est la bienvenue. Veuillez noter que le Secrétariat international ne fournit pas de traductions ou de service de relecture.

### **Pour 2014, les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat International à [GA2014-elections@icomos.org](mailto:GA2014-elections@icomos.org).**

Les brefs résumés, la déclaration d'intention, et la photo des candidats dont les dossiers de candidature seront soumis **avant le 9 mai 2014** seront diffusés aux membres avant l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du site web et des ICOMOS e-News.

Pour de plus amples renseignements sur les procédures pour les candidatures et les élections, merci de consulter les Statuts actuels et le Règlement intérieur de l'Assemblée générale de l'ICOMOS et en particulier :

- les articles 10 et 12-c des Statuts de l'ICOMOS,
- les articles 24 et 54 à 56 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.